



RÈGLEMENT ADHÉRENT RAI

ADHÉSION AU RAI

L'adhésion au RAI - Centre socio-culturel permet de devenir membre actif de notre association et donne le droit de participer aux activités, aux assemblées générales, de bénéficier d'informations relatives à l'association.

TARIFS

- Forfait famille : **12€**
- Adulte : **10€**
- Jeune de 10 à 25 ans : **8€**

La fiche d'adhésion¹ est à fournir une fois par an et elle est valable une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire aux activités de l'association, les documents à fournir sont :

- Fiche d'inscription aux activités¹
- **/!** Pour les activités jeunesse : Fiche sanitaire¹
(D'autres documents pourront vous être demandés en fonction de la nature de l'activité choisie)

Ces documents sont à transmettre **sans paiement préalable** :

- Par mail à l'adresse contact@rai-ccrm.fr avec comme objet :
« Inscription famille nom prénom »
- Par courrier postal :
 - Dans la boîte aux lettres du RAI, 25 rue des Artisans, 67920 SUNDHOUSE
 - Dans la boîte aux lettres de la Bouilloire, Impasse de l'Ecole, 67390 MARCKOLSHEIM

/!\ Seuls les dossiers complets feront l'objet d'un traitement immédiat.

FACTURATION

Une facture vous sera adressée après la période d'activité par mail ou par courrier, le paiement est attendu dans un délai de 15 jours.

¹Ces documents sont disponibles sur notre site internet : www.rai-ccrm.fr

L'activité sera facturée en cas d'absence non prévenue ou en cas d'annulation intervenant moins de 3 jours ouvrés avant le jour de l'activité, sauf pour motif médical, justifié par un certificat du médecin.

ENGAGEMENTS

Le droit à l'image :

Les membres participants à nos activités sont susceptibles d'apparaître sur des photos ou supports de communication du RAI, sauf avis contraire notifié par mail.

RESPONSABILITÉS/ACCUEILS DE MINEURS

Lorsque les activités sont réalisées en présence des parents ou des responsables légaux, les mineurs restent sous leur responsabilité.

La responsabilité de l'association est engagée dès lors qu'un mineur lui est confié, l'animateur assure alors sa surveillance durant le temps d'accueil.

Votre enfant peut être **autorisé à rentrer seul** après certaines activités. Pour se faire, un SMS à l'animateur responsable sera demandé.

En cas d'incident ou d'accident, le parent ou responsable légal est prévenu immédiatement. Pour cela, il vous est demandé de nous signaler tout changement de situation ou de coordonnées afin d'actualiser vos informations (numéro de téléphone, adresse, état de santé, mail...).

Coordonnées des animateurs :

- Damien : 06.87.99.38.12
- Pauline : 06.87.99.60.41
- Alexandre : 06.20.91.56.07
- Nathalie : 07.81.44.71.27
- Claire : 06.87.99.53.73

Coordonnées du secrétariat :

- 03.88.85.89.25 ; contact@rai-ccrm.fr